

Renseignements et inscriptions : Dr Michel Triantafyllou ou Mme Chrystelle ALASO
chrystelle.alaso@ch-nanterre.fr - Tel : 01 47 69 68 41 - Fax : 01.47.69.72.03
Hôpital Max Fournier - Service de Psychiatrie

Frais d'inscription : 100 € 00
Réductions : groupes, assistants, internes, étudiants



PARIS - EPS Sainte-Anne, amphithéâtre Garcin
Vendredi 16 décembre 2011 - 9h à 17h

La loi du 5 juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, s'applique depuis le 1^{er} août 2011.

Où en sommes-nous en cette fin d'année ?

Comment cette nouvelle loi change-t-elle nos pratiques ?

Dans quels non-sens sommes-nous pris ?

Nous avons à plusieurs reprises dénoncé la façon dont les faits divers et leur utilisation ont influencé la rédaction de cette loi. Les médias ont joué un rôle important qu'il faut interroger, avant même d'envisager des stratégies de changement, visant à respecter les droits des patients mais aussi la qualité et la sécurité des soins. Nous interrogerons également des acteurs de terrain Juge des Libertés et de la Détenition, psychiatres, politiques...

9h00 - Accueil des participants

9h30 - Allocutions d'ouverture

9h45/13h00 - Comment en est-on arrivé là ?

Président : Pr Thomas
Modérateur : Jean-Paul Bouvattier

• De l'aspect sécuritaire à la sécurité des soins :

François Caroli / Bertrand Garnier

• Contresens de cette loi et aspects non résolus :

le tiers sans tiers, les dérives
Frédéric Khidichian

• Point de vue du magistrat :

Mme Hélène Franco, magistrat

14h30-17h00 - Comment en sortir ?

Président : Marie-Christine Cabié

Modérateur : Jean Ferrandi

• Les médias et la construction d'une loi :

Joyv TOKER, journaliste, enseignant à l'Institut
de Sciences Politiques de Paris et
à Columbia University

• La voie(x) judiciaire :

intervention de Mme Laëtitia BRUNIN, JLD au
TGI de NANTERRE

• La voie(x) psychiatrique :

Olivier Boitard
Philippe Lascar
Michel Triantafyllou

Conclusion Marie-Christine Cabié

17h30 - Assemblée Générale d'Ancre-Psy